

Séance du Conseil Municipal du 2 août 2023

L'an 2023 et le 2 Août à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GODET Roger, Adjoint

Présents : M. GODET Roger, Adjoint, Mmes : BOURDAIS Isabelle, CHEVALIER Marie-Bernard, DASSE Claudine, DUGAST Mireille, REGNAULD Virginie, MM : FORGET Nicolas, ROUZIER Thomas, SENEGON Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CRAVEIA Jacques à M. GODET Roger

Absent(s) : MM : CROUILLERE Stéphane, FOUCHARD Mikaël, RAVAND Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme REGNAULD Virginie

Délibération N° 2023-27

Objet de la délibération : Décision Modificative budget assainissement N°1

Afin de pouvoir effectuer le paiement de factures sur le budget assainissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédit suivant :

Chapitre 12
Cpte 6215 - 4 000 €

Chapitre 11
Cpte 6156 + 4 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour le transfert de crédit.

Questions diverses :

- Bouquins & Cie → décision d'acquisition d'ouvrages à voir pour prochain conseil par rapport à la convention entre Sarthe lecture et la mairie pour le Point lecture, 2 projets avec l'école pour la rentrée.

Le Maire clôt la séance à 19 h50